

**Consultation relative à l'assainissement de la
Caisse de pensions de la République et Canton du Jura**

QUESTIONNAIRE

1. Etes-vous favorables au fait que la CPJU passe d'un système de primauté de prestations à un système de primauté de cotisations (rapport, ch. 3.1) ?

OUI NON NE SAIT PAS

Remarques et propositions éventuelles : ...

La CDS ne veut pas répondre par un choix définitif à cette question. Elle demande l'arrêt du processus en cours et l'ouverture de véritables négociations entre partenaires sociaux afin d'étudier objectivement la nécessité éventuelle d'un changement de système ou le choix d'un système mixte. Nous nous étonnons que l'expert recommande à la CPJU le passage à la primauté de cotisations alors qu'il conseille le maintien en primauté de prestations pour le Service public neuchâtelois.

Le 1^{er} janvier 2014, seuls les éléments impérativement imposés par la loi fédérale doivent être introduits dans la modification de la loi cantonale. Les éléments fondamentaux sur des choix de principes peuvent l'être une année plus tard. Il restera 39 années pour améliorer le degré de couverture.

De plus, nous redoutons que le Parlement mette fin aux mesures transitoires valables jusqu'en janvier 2015. L'ouverture de négociations réelles présentera l'avantage d'aboutir à un projet admis et compris de tous les partenaires et de laisser aller à leur terme les mesures transitoires introduites dans la loi en 2009 (entrées en vigueur en février 2010).

Notre remarque relative à la compréhension d'un système compris de tout le monde se justifie par le fait que nous sentons bien qu'un équilibre interne à ces 7 mesures existe, mais on peine à en comprendre les mécanismes réels et les risques encourus quant à l'effondrement du système en cas de proposition différente sur un point ou un autre.

2. En cas de passage à la primauté de cotisations, êtes-vous favorables à la mesure d'accompagnement consistant à garantir aux assurés...

- 2.1. ... des droits acquis dans les cinq ans qui précèdent la survenance de la retraite (rapport, p. 10, let. a) ?

OUI NON NE SAIT PAS

- 2.2. ... une rente assurée de 60 % du dernier salaire assuré, pour autant que le CPJU soit à même de verser un taux d'intérêts de 4 % sur le compte-épargne des assurés (rapport, p. 10, let. b) ?

OUI NON NE SAIT PAS

Remarques et propositions éventuelles : ...

S'il devait y avoir passage à la primauté de cotisations, les mesures d'accompagnement devront être négociées spécifiquement, en évitant de sacrifier une partie des assurés qui auraient la malchance d'être nés dans les dix plus mauvaises années.

3. Etes-vous favorables à l'objectif d'un degré de couverture de la CPJU de 80 % dans 40 ans (rapport, ch. 3.2.1.) ?

OUI NON NE SAIT PAS

Remarques et propositions éventuelles : ...

La CDS l'avait proposé dans le projet de loi en 2009. Maintenant que la loi fédérale est claire sur ce point, il n'y a vraiment plus aucune raison de maintenir un taux plus élevé.

4. Etes-vous favorables à un abaissement du taux technique de 4 % à 3 % (rapport, ch. 3.2.2.) ?

OUI NON NE SAIT PAS

Remarques et propositions éventuelles : ...

Cette proposition est basée sur des projections pessimistes. Un passage à 3,5% dans un premier temps est suffisant, nous semble-t-il. Le CA devenant compétent pour modifier ce taux selon la loi fédérale, une intervention rapide justifiée peut être réalisée sur ce point.

Les scénarios des experts prônant un passage à 3% nous paraissent autant aléatoires que ceux fournis en 2010.

5. En cas de passage à la primauté de cotisations, êtes-vous favorables à la réduction du taux des intérêts crédités sur le compte-épargne des assurés (rapport, p. 12, let. a) ?

OUI NON NE SAIT PAS

Remarques et propositions éventuelles : ...

Cette question s'inscrit dans la réflexion globale que nous réclamons à la question 1. Il s'agit ici également d'une compétence qui sera attribuée au CA. Il serait intéressant que la fixation de ce taux fasse l'objet d'une explication à l'AD qui préavisera le choix donné. Cela ne lui donnera pas davantage de compétences qu'aujourd'hui, mais qu'une caisse publique, quel que soit le système de primauté retenue, s'intéresse à avoir l'avis de ses assurés, ne nous paraît pas être une idée saugrenue.

6. Etes-vous favorables à des cotisations supplémentaires de 0,6 %, réparties par moitié entre assurés et employeurs affiliés (rapport, p. 12, let. b) ?

OUI NON NE SAIT PAS

Remarques et propositions éventuelles : ...

Manifestement, cette mesure s'inscrit dans la réflexion globale réclamée à la question 1. Ce 0,6% tombe on ne sait d'où. Il répond à une logique financière qui nous échappe. Ce problème de transparence est symptomatique du projet présenté et est un des aspects les plus critiqués par nos membres dans nos assemblées générales.

Nous tenons encore à rappeler que cela entraînera une fois encore une baisse de salaire pour les employés de l'Etat.

7. Etes-vous favorables au fait que les rentes ne soient pas indexées aussi longtemps que des cotisations supplémentaires sont prélevées auprès des cotisants (rapport, p. 13, let. c) ?

OUI NON NE SAIT PAS

Remarques et propositions éventuelles : ...

L'article 17 actuel de la loi est largement suffisant. Geler les rentes est une proposition maladroite qui n'apporte rien au processus. Les rentes sont aujourd'hui, et jusqu'à ce que les finances de la caisse soient assainies, de fait gelées.

- 8.1. Etes-vous favorables à une recapitalisation de la CPJU à hauteur d'environ Fr. 74 millions, à savoir environ Fr. 40 millions à charge de l'Etat et environ Fr. 34 millions répartis entre les autres employeurs affiliés proportionnellement à leurs engagements relatifs à leurs assurés (rapport, ch. 3.2.4) ?

OUI NON NE SAIT PAS

Le niveau de recapitalisation retenu répond à une logique qui nous échappe. Ce point doit être discuté dans le cadre des négociations. Les employeurs affiliés devraient d'ailleurs être davantage impliqués dans la réflexion sur ce point.

- 8.2. Etes-vous favorables à un échelonnement dans le temps (contribution annuelle) de la prise en charge de la recapitalisation par les employeurs affiliés autres que l'Etat (rapport, p. 14, let. a) ?

OUI NON NE SAIT PAS

Remarques et propositions éventuelles : ...

Ce sont les employeurs qui doivent répondre à cette question.

9. Etes-vous favorables à la constitution d'une réserve de fluctuation de valeur de Fr. 90 millions (rapport, ch. 3.2.5.) ?

OUI NON NE SAIT PAS

Remarques et propositions éventuelles : ...

Si nous sommes favorables à une réserve de fluctuation, nous sommes incapables en fonction des éléments qui nous sont connus d'en déterminer le montant.

10. Souhaitez-vous qu'une autre mesure d'assainissement de la CPJU soit retenue, par exemple parmi celles que le Gouvernement a pour l'heure écartées (rapport, p. 17) ?

OUI NON NE SAIT PAS

En cas de « oui », veuillez indiquer laquelle ou lesquelles : ...

Remarques et propositions éventuelles : ...

Nous sommes tentés de répondre toutes les propositions écartées, car elles doivent faire l'objet de la réflexion dans le cadre des négociations que nous demandons d'ouvrir. Toutes, signifie que des systèmes mixtes, qui ne peuvent être évacués

simplement parce qu'ils sont jugés complexes, ou le maintien de la primauté de prestations, ne sont pas à exclure.

11. Autres remarques et propositions éventuelles : ...

- ⤴ Dans la première phase du projet, la non implication directe des partenaires sociaux est scandaleuse.
- ⤴ Dans la suite du processus, les partenaires sociaux doivent être impliqués.
- ⤴ Les mesures fortes peuvent entrer en vigueur en 2015 sans mettre en péril l'avenir de la caisse à l'horizon de 2050.
- ⤴ Les 7 mesures proposées visent à assainir la CPJU sur 40 ans. Pourquoi les prendre toutes en même temps ? Si elles devaient être acceptées, nous demandons à ce qu'elles soient séquencées.
- ⤴ Durant cette période, sur la base des réponses à la consultation de principe, des négociations sont ouvertes avec les partenaires sociaux en vue de présenter des modifications des textes légaux (loi et décret).
- ⤴ Il faut chiffrer clairement les efforts des employés et des employeurs, afin de garantir des efforts équilibrés entre eux. Il faut tenir compte des efforts passés de la fonction publique.
- ⤴ Pourquoi se presser ? Le financement des rentes est aujourd'hui garanti par la rentrée des cotisations (cash flow positif).
- ⤴ Il faudrait envisager que l'assemblée des délégués ait plus de prérogatives.
- ⤴ La CPJU n'est pas la seule institution à bénéficier de la garantie de l'Etat. La BCJ a déjà été recapitalisée sans que l'on soulève le spectre du vote populaire.
- ⤴ En cas de recapitalisation, les employés de l'Etat passeront deux fois à la caisse : en tant qu'assurés et en tant que contribuables.
- ⤴ La modification du système évacue définitivement toute notion de solidarité. Il n'en est guère fait mention. Par exemple, il n'est dit nulle part dans le cadre de la consultation que les cotisations seront plus importantes plus l'employé-e prendra de l'âge.
- ⤴ L'expert est le même à Neuchâtel et dans le Jura. Pourtant les propositions sont différentes, notamment en ce qui concerne le système de primautés. Comment expliquer cette différence notable si ce n'est par des choix politiques fondamentalement opposés des décideurs ?
- ⤴ Le temps à disposition pour répondre à une consultation aussi importante est largement insuffisant. Nous regrettons décidément le peu de considération accordée aux partenaires sociaux jusqu'à présent.

Organisme consulté : Coordination des syndicats de la fonction publique jurassienne (CDS)

Lieu et date : Delémont, le 28 septembre 2012

Signature :

Les réponses au questionnaire sont à retourner **jusqu'au 28 septembre 2012**, avec la mention « Consultation CPJU », au Service juridique de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, secr.jur@jura.ch.